



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230628-C20230627_17_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT (arrivé au point 8), Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, MM. Hervé PATAT, Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
	Benoit STEINMETZ	à	Marie-Marthe DUTTA GUPTA
	Denis NOUSSE	à	Alain REDINGE
	Hassan FADI	à	Hervé GROULT
	Marie-Odile KRIEGER	à	Yannick OLIGER
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Joël IMMER	à	Brigitte DA COSTA
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 31 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 40
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Emmanuelle JACQUEMOT



17. Objet : Versement d'un acompte prévisionnel au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les communes – Exercice 2023

Vu l'article L. 5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire du 25 janvier 2022 relatif à la Dotation de Solidarité Communautaire,

Considérant le Pacte Fiscal et Financier de la CCCE pour la période 2021 – 2026,

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2023 fait actuellement l'objet d'un travail de mise à jour afin de tenir compte des données actualisées en matière de population (données DGF) et le nombre d'enfant de 3 à 16 ans sur chaque commune (données INSEE). Ces données, non encore disponibles à ce stade, permettront d'actualiser le montant de la DSC pour les 22 communes membres de la CCCE au titre de l'exercice 2023. Cette actualisation sera conduite dans le respect des dispositions réglementaires prévues à l'article L. 5211-28-4 du CGCT et en conformité avec les engagements pris au sein du Pacte fiscal et financier 2021 – 2026 de la CCCE.

Dans l'attente de cette mise à jour et afin de permettre la mise en œuvre dès maintenant de cette solidarité communautaire il est proposé d'assurer le versement d'un acompte prévisionnel aux communes au titre de la DSC 2023. Cet acompte correspondant à 50% du montant de la DSC voté au titre de l'année 2022 fera l'objet d'une régularisation lors du versement du solde de la DSC 2023 une fois que son montant sera définitivement mis à jour et adopté par le Conseil Communautaire.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le versement aux communes membres d'un acompte prévisionnel au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire 2023 représentant 50 % du montant de la DSC 2022 selon la répartition ci-dessous ;

DSC – Année 2023 – Acompte prévisionnel

Communes	Montant DSC 2022	Acompte prévisionnel 2023 (50%)
Berg-sur-Moselle	56 540 €	28 270 €
Beyren-lès-Sierck	60 679 €	30 340 €
Boust	110 416 €	55 208 €
Breistroff-la-Grande	57 928 €	28 964 €
Cattenom	146 026 €	73 013 €
Contz-les-Bains	50 422 €	25 211 €
Entringe	98 708 €	49 354 €
Escherange	52 881 €	26 441 €
Evrange	37 144 €	18 572 €
Fixem	61 357 €	30 679 €
Gavisse	67 491 €	33 746 €
Hagen	42 116 €	21 058 €
Haute-Kontz	51 055 €	25 528 €
Hettange-Grande	392 570 €	196 285 €
Kanfen	91 853 €	45 927 €

Mondorff	66 036 €	33 018 €
Puttelange-lès-Thionville	88 971 €	44 486 €
Basse-Rentgen	50 663 €	25 332 €
Rodemack	115 476 €	57 738 €
Roussy-le-Village	118 125 €	59 063 €
Volmerange-les-Mines	131 640 €	65 820 €
Zoufftgen	100 002 €	50 001 €
Total	2 048 099 €	1 024 054 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 28 juin 2023

Le Président,
Michel PAQUET

